

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2009

Absents excusés : L. DIMASSI, T. GILLOS

Après la signature du registre des délibérations du 17 mars et du rappel de la teneur de la réunion du 30 mars, le conseil débute.

1/ Défibrillateur

La Communauté de Communes du Pays de St Marcellin propose l'achat groupé de défibrillateurs. Le conseil municipal souhaite, avant de se prononcer, avoir plus de renseignements quant à l'utilisation et la manipulation du dit défibrillateur. Quelques conseillers municipaux doivent se procurer des informations et une éventuelle démonstration sera organisée lors d'un prochain conseil municipal.

2/ Convention déneigement

L'échéance de la convention étant arrivée à son terme, la commune en accord avec Mme GILLOS Chantal, exploitante agricole, est renouvelée aux mêmes conditions que 2008.

- Accepté à l'unanimité des membres votants.

3/ Contrat d'approvisionnement des copeaux

Les gérants de l'auberge «la Calèche» ont fait part à la commune qu'en fonction de leur budget de 2009, ils ne pourraient pas payer plus de 24€TTC/m3 de copeaux.

La prestation de la commune étant supérieure à ce montant et compte tenu de la vétusté du bâtiment de stockage des copeaux et de sa dangerosité, celle-ci a consulté deux fournisseurs après avoir rencontré Mme et M. Giloz prestataires à ce jour. Deux solutions s'offrent à la commune.

Livraison des copeaux en trémie (par système de soufflerie) :

Livraison des copeaux en stockage

Par conséquent la commune souhaite retenir une entreprise pour livraison en trémie par système de soufflerie et le contrat d'approvisionnement des copeaux nous liant à Mme GILOZ Chantal ne sera par renouvelé au 01 juillet 2009. La commune lui propose une petite indemnité de rupture de contrat.

Et, afin que l'auberge puisse équilibrer son budget, la commune propose le tarif du bois pour 2009 aux locataires à 24€TTC/M3. La différence de coût avec l'achat sera prise en charge par la commune, cette formule sera appliquée également aux locataires des logements communaux (**applicable pour l'année 2009 uniquement**).

La proposition de la commune votée à bulletin secret est acceptée à l'unanimité des votants.

4/ Voix du tram

La commission se réunira le 6 mai 2009 pour une édition prévue fin juin 2009 en sachant qu'il y aura une édition spéciale à l'occasion des 100 ans de la voie du Tram le 14 juin 2009.

5/ Les 100 ans de la Voie du Tram le 14 juin 2009

Rappel des manifestations prévues ce jour là.

6/ Elections européennes

Le tableau de garde pour les élections européennes est soumis aux conseillers municipaux (sous réserve de modification d'horaire).

7/ Questions diverses

Eglise

- 1ère phase, en accord avec le prêtre et des habitants de la commune participant à la commission : travaux d'électricité et de mise hors d'eau (joint, toiture, vitraux ...), reste le problème du beffroi cassé.

Route Forestière

A la demande de la commune de Roybon et en accord avec l'ONF il est demandé à la commune de Dionay l'autorisation d'utiliser la piste forestière (vers l'étang de Dionay, après la barrière) qui rejoint une sommière ONF à aménager, ce uniquement pour les travaux de la construction de Center Parc (utilisation temporaire avec remise en état en fin de chantier).

Le chantier devrait se dérouler de 2011 à 2013 voir 2014.

- Accepté par 6 oui et 2 votes blancs

CCAS

Confirmation du nombre de participants au repas annuel du samedi 25/04/09.

Travaux divers

- Mairie :

un devis supplémentaire est demandé pour la réfection du couloir, des toilettes et de la salle de réunion.

-Auberge :

un devis supplémentaire est demandé pour les peintures des passes de toit.

Agenda

Le comité des fêtes organise son pique nique le 21 juin à l'étang.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 22h15 après avoir fixé la date du prochain conseil municipal au 9 juin 2009 à 20h00.